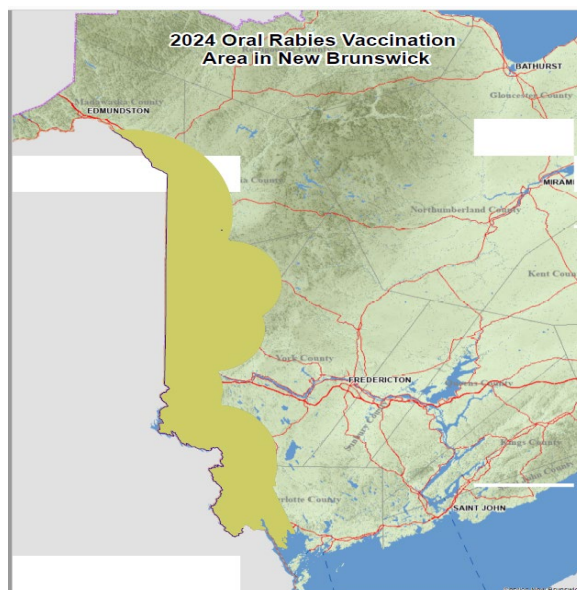


Plan de contrôle de la rage chez les animaux sauvages du Nouveau-Brunswick 2024

PROGRAMME D'APPÂT POUR LE VACCIN ORAL CONTRE LA RAGE POUR ANIMAUX SAUVAGES AU NOUVEAU-BRUNSWICK:

Chaque été (de juillet à la mi-août environ), le gouvernement du Nouveau-Brunswick met en œuvre un programme d'appât pour le vaccin oral contre la rage à l'intention des animaux sauvages de la province. Les zones où les appâts vaccinaux sont distribués peuvent varier en fonction de la localisation des cas positifs. En 2024, la carte de distribution comprendra les communautés de 2023 ainsi que de nouvelles communautés dans les comtés de Victoria et de Madawaska.

La rage est une maladie mortelle pour les animaux et les humains, et le programme d'appât pour le vaccin oral contre la rage est l'un des nombreux outils utilisés pour lutter contre la rage dans la province. La préoccupation se situe le long de la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick et, à la suite d'un cas récent dans le Maine, une nouvelle zone a été ajoutée au programme. La carte ci-dessous montre les zones (en couleur or) qui seront appâtées en 2024.



Pour de plus amples renseignements, consultez l'adresse suivante: www.gnb.ca/rage , ou composez le 506-444-4589 si vous avez des questions.

Merci.

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie
Ministère de la Santé

